Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0750-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0750_ART_RD437_LAC-DES-ROUGES-TRUITES
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M . le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise GASQUET SAS TOURNUS, sise 14 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 71700 TOURNUS, en date du 01 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 437 pendant les travaux de raccordement d'un équipement de production d'énergie solaire privé – lieu dit « le Voisinal » territoire de la Commune du LAC-DES-ROUGES-TRUITES,

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0750-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD437** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**Du lundi 10 juillet 2023 à 08h00 au lundi 31 juillet 2023 à 18h00**
Localisation	**Du PR 35+0080** (le Crêtet) **au PR36+0150** (Le Maréchet)
Restrictions	**Alternat par feux tricolores** **Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier**

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins du pétitionnaire sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr, dont ampliation sera adressée à M. le Maire du LAC-DES-ROUGES-TRUITES, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0750-AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

N°14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : PAGANO Prénom : Jeremy
Dénomination : GASQUET SAS TOURNUS Représenté par :
Adresse Numéro : 14 Extension : Nom de la voie : avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
Code postal 71700 Localité : TOURNUS Pays : France
Téléphone 0 3 8 5 3 2 2 5 2 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : jeremy.pagano@gasquet.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D437 - Voisinal
Code postal 39150 Localité : LAC DES ROUGES TRUITES

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Raccordement solaire privé, terrassement sur 1km bord de voirerie

N° de chantier délivré par la Collectivité [0] :

Date prévue de début des travaux : 10 07 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 21

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 21 Date de début de réglementation 10 07 2023
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

[0] N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0750-AR

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ___ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ___ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ___ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : TOURNUS Le : 0 1 0 6 2 0 2 3

Nom : PAGANO Prénom : Jeremy Qualité : .....

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0750-AR

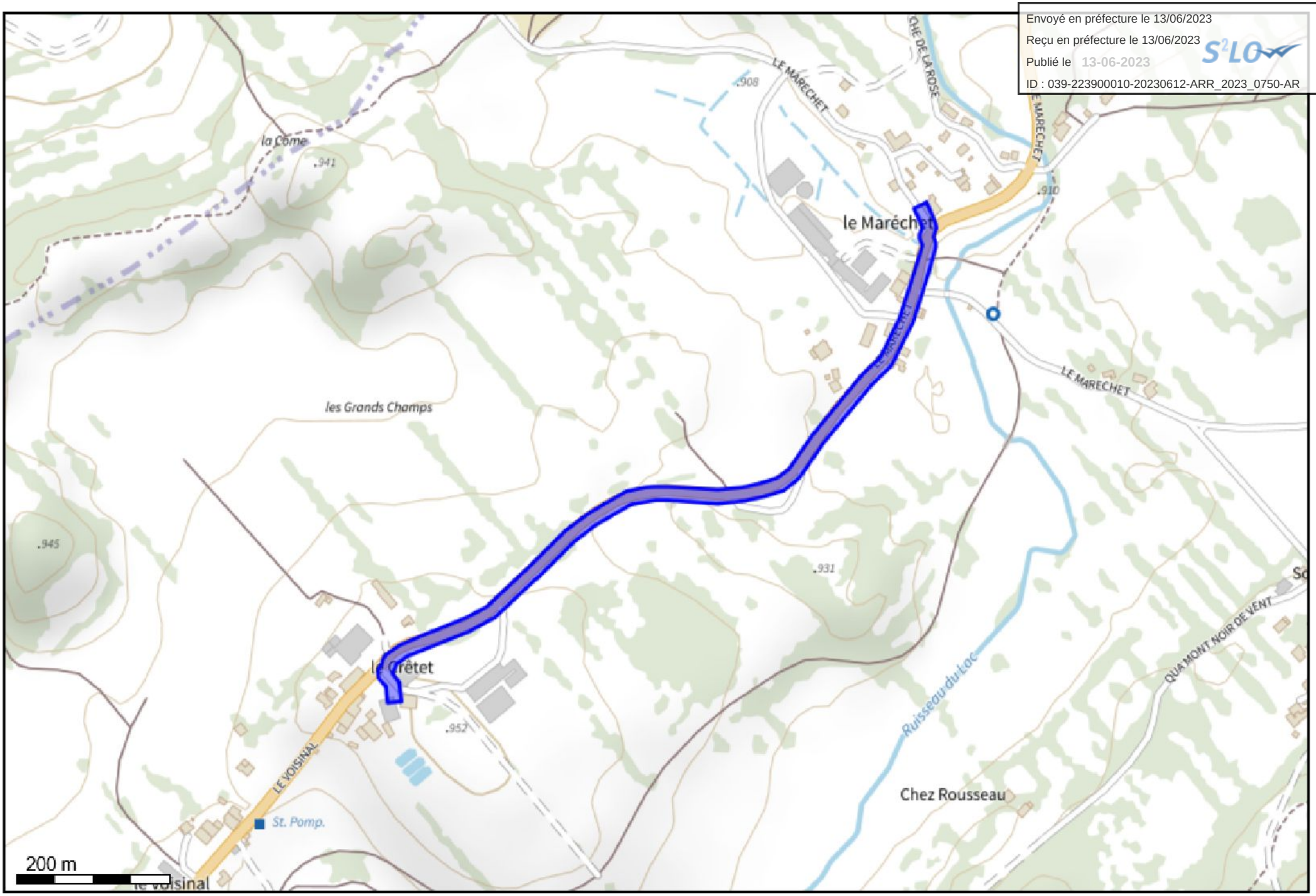

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230612-ARR_2023_0750-AR

LEGENDE	
Système géodésique	
WGS 84	EPSG 4326

Polygone 1

(46.614312 6.009878);(46.614325 6.009897);(46.614369 6.009928);(46.614410 6.009937);(46.614505 6.010135);(46.614647 6.010643);(46.614805 6.011217);(46.614808 6.011228);(46.614948 6.011619);(46.614961 6.011645);(46.615410 6.012353);(46.615412 6.012355);(46.615843 6.012993);(46.616028 6.013357);(46.616144 6.013641);(46.616277 6.013977);(46.616311 6.014250);(46.616325 6.014390);(46.616325 6.014603);(46.616284 6.015452);(46.616285 6.015473);(46.616318 6.015907);(46.616319 6.015919);(46.616367 6.016246);(46.616369 6.016255);(46.616431 6.016561);(46.616444 6.016598);(46.616569 6.016839);(46.616587 6.016864);(46.616997 6.017285);(46.617666 6.018094);(46.617891 6.018433);(46.617913 6.018456);(46.618373 6.018794);(46.618385 6.018801);(46.618975 6.019074);(46.618976 6.019075);(46.619275 6.019204);(46.619325 6.019201);(46.619398 6.019162);(46.619493 6.019208);(46.619552 6.019203);(46.619721 6.019091);(46.619795 6.019042);(46.619728 6.018829);(46.619514 6.018971);(46.619422 6.018927);(46.619369 6.018928);(46.619295 6.018968);(46.619023 6.018851);(46.618440 6.018580);(46.617997 6.018255);(46.617778 6.017926);(46.617772 6.017918);(46.617098 6.017102);(46.617093 6.017097);(46.616690 6.016683);(46.616581 6.016474);(46.616524 6.016192);(46.616477 6.015876);(46.616445 6.015457);(46.616485 6.014615);(46.616485 6.014607);(46.616485 6.014381);(46.616485 6.014365);(46.616470 6.014215);(46.616469 6.014210);(46.616433 6.013915);(46.616423 6.013878);(46.616283 6.013524);(46.616283 6.013522);(46.616165 6.013233);(46.616160 6.013223);(46.615968 6.012847);(46.615961 6.012835);(46.615527 6.012192);(46.615086 6.011497);(46.614953 6.011125);(46.614796 6.010556);(46.614796 6.010555);(46.614650 6.010035);(46.614642 6.010012);(46.614522 6.009762);(46.614468 6.009713);(46.614418 6.009702);(46.614397 6.009673);(46.614373 6.009650);(46.614337 6.009627);(46.614254 6.009644);(46.614153 6.009765);(46.614042 6.009783);(46.613962 6.009796);(46.613980 6.010029);(46.614195 6.009994);(46.614237 6.009968);(46.614312 6.009878);